

fappunb

Réflexions

Fédération des associations de
professeures et professeurs d'université
du Nouveau-Brunswick

LA VOIX DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ ET DES BIBLIOTHÉCAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

65, rue Brunswick, pièce 297, Fredericton (N.-B.) E3B 1G5 • tél. : (506) 458-8977 • téléc. : (506) 458-5820 • fnbfa@nb.aibn.com www.fappunb.ca

La FAPPUNB reçoit les députés provinciaux pour la première fois

Le 14 février, en après-midi, le Conseil de la FAPPUNB a tenu à Fredericton une réception, afin de sensibiliser les représentants élus et les décideurs gouvernementaux du Nouveau-Brunswick aux enjeux qui touchent présentement les professeurs universitaires.

Le premier ministre **Shawn Graham** et plusieurs autres représentants du gouvernement ont assisté à la réception et ont discuté avec les membres du corps professoral présents de sujets tels que l'endettement excessif des étudiants, la retraite obligatoire et le financement inadéquat des universités.

« Nous sommes très heureux d'avoir eu l'occasion, malgré les intempéries, de parler

franchement avec le premier ministre et plusieurs députés de l'Assemblée législative tels que le ministre de l'Éducation, Kelly Lamrock, et le ministre d'Entreprises Nouveau-Brunswick, Greg Byrne, signale le

président de la Fédération, M. Vanderlinde. Ce type d'événement constitue une tribune importante pour présenter directement aux décideurs le message de la Fédération. Nous espérons en faire un événement annuel. »

Suzanne Prior, présidente de la FAUST, accueille le premier ministre Shawn Graham à la réception des députés provinciaux au mois de février 2007.



La direction

Gary D. Long
Président (ABPPUMCE)

Linda Lequin
Vice-présidente (ABPPUM)

Jack Vanderlinde
Président sortant (AUNBT)

Daniel Bélanger
Secrétaire-trésorier (ABPPUMCE)

Gilles Allain
Directeur exécutif

Réflexions est le bulletin officiel de la Fédération des associations de professeures et de professeurs d'université du Nouveau-Brunswick (FAPPUNB), et il paraît sur une base trimestrielle. Les opinions exprimées dans **Réflexions** ne représentent pas nécessairement celles des membres du comité de direction ou du CA de la Fédération.

Le professeur Gary Long élu président de la FAPPUNB

Le professeur et chef du Secteur administration des affaires de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (UMCE), Gary D. Long, a été élu président de la FAPPUNB, lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme présentée le vendredi 20 avril à Fredericton.

C'est avec enthousiasme que M. Long entrevoit son mandat que lui a confié le conseil d'administration.

« Nous allons notamment surveiller de près les résultats et les recommandations de la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick, laquelle tient actuellement ses audiences publiques. Nous leur avons présenté un mémoire qui fait valoir nos positions dans ce dossier », a-t-il indiqué.



L'abolition souhaitée de la retraite obligatoire à 65 ans, en vigueur dans certaines provinces canadiennes, est un autre dossier sur lequel s'attardera la FAPPUNB. « Nos conseillers juridiques discuteront avec les instances de la Commission des droits de la personne dans le but de faire appel du jugement de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick à cet égard », a précisé M. Long.

Études universitaires — Un bien public ou une prime à l'industrie?

Depuis presque un siècle, le débat sur le financement des études supérieures—à savoir qui de l'étudiant ou de l'État devrait payer—fait rage. Les arguments tentent habituellement d'attribuer le principal avantage à l'État ou à l'étudiant afin d'affecter les coûts de façon équitable.

La FAPPUNB a toujours soutenu (et continue à soutenir) que la société est la bienfaitrice principale des études supérieures et qu'elle devrait donc payer la part du lion. Au cours des dernières décennies, une tierce partie non cotisante — le monde des affaires — s'est arrogé une place comme intervenante en études supérieures et a tenté de dicter le programme aux universités.

Depuis toujours, les universités éduquent les étudiants au sens le plus large; elles leur apprennent à poser des questions et à trouver des réponses, à devenir des citoyens indépendants et réfléchis. Fait non étonnant, les employeurs ont trouvé chez les universitaires des gens qui non seulement savaient appliquer les règles à des situations connues, mais qui savaient aussi appliquer la logique aux règles ayant trait à des situations jamais vécues auparavant. Les employeurs ont vu ces gens comme des atouts pour leur personnel et ont accepté de les payer de plus gros salaires et de les former pour le milieu de travail particulier.

De nos jours, on clame de plus en plus fortement que les universités doivent non seulement éduquer les étudiants, mais aussi les former pour le



milieu de travail. Cette demande plutôt insidieuse fait carrément passer l'argent du portefeuille de l'étudiant ou de l'État dans les portefeuilles de l'industrie. Les employeurs n'ont plus à payer la formation de leurs employés; ils soutiennent tout simplement que c'est là le rôle des universités.

Ce transfert de fonds publics dans les portefeuilles privés s'accompagne également de l'exigence que les recherches effectuées dans les universités apportent des produits sur le marché. N'est-ce pas à l'industrie d'effectuer ses propres recherches ou du moins d'en assumer les coûts?

Elles sont loin d'être claires les notions selon lesquelles on devrait s'abstenir d'étudier les effets de l'appauvrissement de l'ozone, du réchauffement de la planète ou de la pollution puisque ce genre d'études n'aboutit pas à des produits concrets, et que l'étude de l'histoire ou des grands auteurs ne mène pas à des produits commercialisables; pourtant, la possibilité d'application reste quand même le critère qui justifie plusieurs recherches financées par le gouvernement.

Jack Vanderlinde
Président sortant de la FAPPUNB

La FAPPUNB embauche un nouveau directeur exécutif



La FAPPUNB a le plaisir d'annoncer la nomination de **Gilles Allain** à titre de directeur exécutif de l'organisme. Sa nomination est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2007.

Né à Grande-Digue (Nouveau-Brunswick), les nombreux antécédents professionnels de Gilles Allain englobent les relations gouvernementales et des communications marketing. Il a agi en tant que responsable des communications et des relations médiatiques dans divers ministères fédéraux et provinciaux. Sa vaste expérience s'étend aussi aux secteurs privés et sans but lucratif.

Parfaitement bilingue, Gilles Allain détient un baccalauréat en information-communication de l'Université de Moncton.

Il est le président-fondateur de la Fondation Louis.-J.-Robichaud inc. de Shediac et commissaire-fondateur de la Ligue de ringuette des Maritimes.

À titre de directeur exécutif de la FAPPUNB, M. Allain supervisera le fonctionnement général de la Fédération et se chargera principalement des activités de représentation aux divers paliers de gouvernement.

Son poste comporte aussi la charge d'assurer la liaison avec les associations membres.

On peut communiquer avec M. Allain par téléphone au 506-458-8977 ou par courriel à l'adresse fnbfa@nb.aibn.com.

Par **Jack Vanderlinde**, président sortant

- Au début de mon mandat en tant que président, une élection provinciale a été annoncée. La FAPPUNB a remis un questionnaire aux candidats leur demandant de s'engager à l'amélioration du financement, à la cessation de la retraite obligatoire, à la diminution des droits de scolarité et à l'amélioration des conditions des prêts étudiants. Les réponses ont été envoyées à l'association pour qu'elle les distribue à ses membres, puis un communiqué de presse a été émis.
- Le conseil de direction de la FAPPUNB s'est occupé d'embaucher un nouveau directeur administratif de la Fédération. Une annonce a été publiée sur le site Web www.careerbeacon.com, ainsi que dans divers journaux. Nous sommes heureux d'accueillir **Gilles Allain** au sein du personnel de la FAPPUNB.
- Un vin et fromage pour les députés provinciaux a eu lieu au Crowne Plaza Hotel, à Fredericton, le 14 février. Le premier ministre **Shawn Graham** et plusieurs autres députés ont assisté à la réception et ont discuté avec les membres du corps professoral présents. Ce soir-là, une réception et un souper ont eu lieu afin de décerner le Prix Nicole Raymond de l'année dernière à **Gerry Clark**.
- En mars, la FAPPUNB a émis un communiqué de presse appuyant la recommandation du Groupe de travail sur l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick visant à mettre fin à la retraite obligatoire.
- Le 17 avril, **Gary Long**, président actuel, **Desmond Morley** et moi-même avons présenté le mémoire de la Fédération à la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick.
- Peu de temps après notre présentation à la Commission, la CBC m'a interviewé pour parler du point de vue de la Fédération concernant les universités privées. (Voir en page 5 un extrait de l'article.)

L'année sera inoubliable pour la Fédération; nous avons augmenté nos activités de communication, embauché quelques nouveaux employés et commencé à aborder plusieurs questions avec le gouvernement du premier ministre Shawn Graham.

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont participé à la promotion des intérêts de la Fédération. Je veux surtout remercier les membres du conseil de direction, **Ian Fraser** et **Desmond Morley**, ainsi que **Melissa Mertz**. Je regrette que, malgré mes bonnes intentions, je n'aie pas eu l'occasion de tenir la réunion du comité de négociation collective. Si le président Gary Long me le permet, je serai ravi de m'occuper de cette tâche pour lui au cours de l'année qui commence. Je souhaite à Gary tout le succès possible dans les mois à venir.

Réfléchissez à cette question-concours!

DANS LE NUMÉRO DE
FÉVRIER DE RÉFLEXIONS,
NOUS AVONS DEMANDÉ :

Quelle université
l'empereur Théodose II
a-t-il fondée au
5^e siècle?

La réponse correcte était : B
l'Université de
Constantinople.

Félicitations à
M. Luc Thériault,
professeur agrégé de
sociologie à
l'Université du
Nouveau-Brunswick
de Fredericton, qui a
donné la bonne
réponse.

D'abord, la bonne nouvelle : il s'agit du premier budget fédéral depuis longtemps qui engage à une augmentation importante de transferts de fonds destinés à l'EPS, soit de 800 M\$. Cela peut sembler énorme, mais, pour comparer, rappelons que l'excédent budgétaire de 2006-2007 (9,2 milliards de dollars) a été entièrement consacré à la réduction de la dette.

La mauvaise nouvelle : ce budget n'a pas d'incidence avant 2008-2009, et il ne règle pas le « déséquilibre fiscal » en matière d'enseignement postsecondaire. Pour l'exercice financier de 2007-2008, ce budget est de deux milliards de dollars en deçà de ce qui serait néces-

Gagnez un ouvre-lettre avec symbole celtique d'Aitkens Pewter!

DANS LA PRÉSENTE ÉDITION DE RÉFLEXIONS, NOUS VOULONS SAVOIR :

Quel professeur de mathématique de renommée mondiale a réalisé son rêve de flotter sans pesanteur dans un avion à réaction en état d'apesanteur le 22 avril dernier?

- A. Noam Chomsky
- B. Louis Nirenberg
- C. John Ball
- D. Stephen Hawking

Envoyez votre réponse par courriel d'ici au **15 juin** à fnbfa.fappunb@gmail.com. La première réponse correcte tirée permettra à une participante ou un participant de remporter un ouvre-lettre en étain avec symbole celtique.

Message de l'ACPPU Le budget fédéral 2007 déçoit



Greg Allain, président – Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

Le budget 2007 du gouvernement Harper est de toute évidence un budget préélectoral destiné à élargir ses appuis à l'aide d'un amalgame de nouvelles initiatives en matière de dépenses, de réduction d'impôts et de réduction de la dette. Pour ceux d'entre nous qui s'intéressent à l'enseignement postsecondaire (EPS), ce budget est cependant, dans son ensemble, très décevant.

saire pour ramener le financement aux niveaux de 1992-1993, en tenant compte de l'inflation et de la croissance démographique. Pour l'année 2008-2009, le manque à gagner est de 1,2 milliard de dollars. L'indexation annuelle de trois pour cent par année pour les années suivantes – bien qu'il s'agisse d'une amélioration par rapport à la situation actuelle – est en deçà des augmentations de 3,3 p. 100 prévues au budget de 2005.

La plus grande déception, c'est que, contrairement aux attentes générales, le gouvernement Harper a choisi de ne pas tenir compte des conseils du Comité permanent des finances de la Chambre des communes en ne créant pas un transfert distinct destiné à l'éducation postsecondaire (comme il l'avait fait en matière de soins de santé il y a quelques

années). Il choisit plutôt de ne pas toucher au Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), un fonds global qui réunit les transferts destinés à l'EPS et aux services sociaux.

Dans le système actuel, des problèmes de reddition de compte surviennent à l'échelon provincial, car il est très difficile de vérifier si l'argent a été dépensé et, si oui, à quel endroit précisément.

Face à cette absence de transparence, Ottawa ne fait qu'annoncer qu'il entreprendra des négociations avec les provinces, les territoires et les intervenants pour assurer une bonne reddition de compte et « cerner les domaines prioritaires où investir ». L'ACPPU croit fermement en l'adoption de principes à l'échelle nationale (tout comme pour les soins de santé), et que le financement fédéral ne devrait servir qu'aux universités et collèges publics, pour soutenir l'accessibilité, l'intégralité des programmes et des normes de qualité qui favorisent la liberté académique.

Pour ce qui est de l'accessibilité, le budget comprend 35 M\$ sur deux ans, et 27 M\$ par année par la suite, pour permettre à 1000 étudiants de grade supérieur de plus de profiter du Programme de bourses d'études supérieures du Canada. À l'heure actuelle, environ 4000 diplômés peuvent se prévaloir de ce programme.

Pour mettre cette mesure en perspective, il faut rappeler qu'en 2004-2005 – selon l'édition 2007 de l'Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada de l'ACPPU –, il y avait au total 118 000 étudiants de grade supérieur équivalents temps plein (ETP) au Canada, et environ 29 000 étudiants internationaux ETP inscrits à des études supérieures. (D'autres mesures qui relèvent les plafonds de deux programmes d'aide aux étudiants, le régime enregistré d'épargne-études (REEE) et la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), profiteront surtout à ceux qui proviennent de familles aisées).

Notre sondage Decima du mois d'avril indique que la plupart des Canadiens (53 %) souhaitent que les frais de scolarité baissent, et que, dans toutes les régions du pays, une forte majorité de Canadiens est prête à renoncer à la réduction de la TPS pour favoriser plutôt une réduction des frais de scolarité.

C'est au Canada de l'Atlantique que ce chiffre est le plus élevé, soit de 70 p. 100. C'est tout à fait compréhensible, étant donné que les frais de scolarité y sont très élevés.

Au Nouveau-Brunswick, par exemple, les frais de scolarité moyens au premier cycle en arts et sciences sont de 5325 \$ — les deuxièmes en importance au pays. Et, dans les Maritimes, la dette moyenne d'un étudiant est de 28 000 \$. Comme nous le savons, de lourds fardeaux de dettes conduisent à des taux de décrochage élevés.

Le budget fédéral augmente le financement destiné à la recherche. Par exemple, on injecte un autre 510 M\$ dans la Fondation canadienne pour l'innovation, alors que les grands conseils subventionnaires

suite à la page 6

Propos de politiciens

« Alors que nous mettons notre province sur la voie de l'autosuffisance d'ici à 2026, nul doute que l'Université St. Thomas aura un rôle déterminant et essentiel à jouer. »

• Le premier ministre **Shawn Graham**, le 27 avril 2007

« Nous savons que l'âge de 65 ans a été établi de façon arbitraire il y a bien des années et que cette norme n'est plus vraiment pertinente, surtout que nous, en Colombie-Britannique, nous avons besoin de gens pour travailler; nous avons besoin de gens pour notre économie. »

• **Wally Oppal**, procureur général de la Colombie-Britannique, le 25 avril 2007

« Nous disons qu'il est temps que le gouvernement fédéral reprenne le rôle qu'il avait dans les années 1960 et 1970 et qu'il commence à réinvestir dans les études postsecondaires. »

• Le chef du NPD (et ancien professeur d'université), **Jack Layton**, le 12 avril 2007

« Encore un fois, je le dis, les étudiants votent avec leurs pieds. Voilà pourquoi ils fréquentent les collèges et les universités en nombre record en Ontario. »

• Le premier ministre de l'Ontario, **Dalton McGuinty**, le 20 mars 2007

« Je me demande ce que diront nos arrière-petits-enfants quand ils examineront ce que nous avons fait pour le Canada. J'espère qu'ils constateront que nous avons fait les choix, au début du XXI^e siècle, qui ont permis au Canada de conserver son statut de figure de proue dans un monde où l'éducation était la clé de la prospérité économique et de la compréhension sociale, la clé pour bâtir un meilleur pays, plus fort et plus sécuritaire, et tout à fait capable de tenir tête aux défis d'un monde en pleine évolution. »

• L'honorable **Monte Solberg**, ministre des Ressources humaines et du Développement social du Canada, le 15 janvier 2007

La FAPPUNB joint la bataille juridique pour abolir la retraite obligatoire au Nouveau-Brunswick

Les faits

- **D. Melrose Scott** a travaillé à la Potash Corporation of Saskatchewan inc. (PCS) à titre d'opérateur de mineur à Sussex, du 3 octobre 1983 jusqu'au 1^{er} juin 2004, date à laquelle il a pris sa retraite, à l'âge de 65 ans, conformément à la politique sur la retraite de son employeur.
- La politique de la PCS stipule que la date courante de retraite de l'employé est fixée par les dispositions du régime de retraite en vigueur. Le 2 septembre 2003, M. Scott a demandé que l'on prolonge son emploi après son 65^e anniversaire. Le 7 octobre 2003, l'employeur lui a refusé cette demande, sans pourtant remettre en question le rendement au travail de M. Scott.
- Le 12 février 2004, M. Scott a déposé une plainte auprès de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick pour cause de discrimination fondée sur l'âge en matière d'emploi. L'employeur a pour sa part déposé sa réponse le 5 mars 2004.
- La Commission des droits de la personne s'est penchée sur la plainte et l'a soumise au processus de conciliation. Après plusieurs tentatives vaines de médiation, la Commission a recommandé la création d'une commission d'enquête pour débattre de cette cause.
- Avant l'audience, les parties en cause ont consenti à ce que ladite commission d'enquête statue sur la question de droit à titre préliminaire, pour établir la juste interprétation de l'article 3(6) de la *Loi sur les droits de la personne*. Voici la question préliminaire pour laquelle les deux parties demandaient cette décision : *Quel critère doit être respecté pour en arriver à la conclusion qu'un régime de retraite est un régime effectif?*

La Loi sur les droits de la personne stipule ce qui suit :

- « 3(1) Aucun employeur, aucune organisation patronale ni aucune autre personne agissant pour le compte d'un employeur ne doit
- (a) refuser d'employer ou de continuer d'employer une personne, ni
 - (b) faire preuve de discrimination envers une personne en matière d'emploi ou quant aux modalités ou conditions d'emploi, en raison de ... son âge ...
- 3(5) Nonobstant les paragraphes (1), ... une restriction, condition ou préférence reposant sur ... l'âge ... est autorisée si elle se fonde sur des qualifications professionnelles réellement requises, selon ce que détermine la Commission.
- 3(6) la cessation d'emploi ... en raison des modalités ou conditions d'un régime de retraite ou de pension effectif... »

Deux points de vue

La commission d'enquête a dû débattre de deux positions divergentes : l'approche M·Kinney-Zurich qu'a défendue la PCS, et l'approche Meiorin proposée par la Commission. La commission d'enquête a conclu que le

cas Meiorin était approprié, arguant essentiellement que la capacité d'une personne à effectuer le travail constituait l'épreuve ultime.

La PCS porte le jugement en appel

L'appel de ce jugement par la PCS devant la Cour du Banc de la Reine a eu lieu le 6 mai 2005. Le juge **D.H. Russel** a déclaré incorrect le jugement de la commission d'enquête, faisant valoir que c'était plutôt l'épreuve globale de l'approche Zurich qui rend correctement l'interprétation du caractère *effectif*, c'est-à-dire que la discrimination selon l'âge peut être permise lorsqu'elle est réputée raisonnable et qu'elle assure un régime plus juste pour l'ensemble des cotisants, au même titre qu'il est permis d'exiger des taux particuliers de cotisations d'assurance-vie selon l'âge.

La commission interjette appel, la PCS forme un appel incident

La Commission des droits de la personne a porté ce jugement en appel, puis la PCS a formé un appel incident devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, cause entendue par les **juges W.S. Turnbull, J.Z. Daigle et J.T. Robertson** le 17 novembre 2005.

La majorité, soit les juges Turnbull et Robertson, a admis l'appel incident en soutenant que « La législature avait clairement voulu assurer que les employeurs n'auraient pas à défendre les politiques de retraite obligatoire prévues à leurs régimes de retraite. »

Ils ont par conséquent statué que l'approche Zurich exigeant le critère de raisonnabilité ne s'appliquait pas dans le contexte d'emploi. Le juge dissident, J.Z. Daigle,

a confirmé par des arguments convaincants la décision rendue au départ par la commission d'enquête, soutenant que la Cour du Banc de la Reine s'était trompée en l'invalidant. Le jugement a été prononcé le 25 mai 2005.

La Cour suprême entendra la cause

La Commission des droits de la personne a décidé d'interjeter appel de cette décision rendue à la majorité devant la Cour suprême du Canada. À la fin mars 2007, la Cour suprême a accepté de siéger à l'appel; la rumeur veut que la Cour débordera le cadre de la question soumise pour tenir compte de la charte des droits dans ses délibérations.

La FAPPUNB intervient

À l'assemblée annuelle de son conseil d'administration en avril dernier, la FAPPUNB a reconnu l'importance de renverser le jugement désastreux de la cour d'appel. Elle a ainsi autorisé ses dirigeants à mandater les avocats **Bob Breen** et **Joël Michaud** pour qu'ils demandent l'autorisation d'intervenir dans cette cause, en appui à la Commission des droits de la personne, et a accepté, par voie de scrutin, de réserver jusqu'à 40 000 \$ à ce procès.

Audience de la Cour suprême à l'automne 2007

La Commission prévoit que l'audience apparaîtra au calendrier à l'automne 2007. Si la Commission a gain de cause, un employeur prévoyant se doter d'un politique de retraite obligatoire liée à son régime de retraite devra en premier lieu en évaluer l'incidence sur l'employé, juger du caractère adéquat de la pension, et établir si la politique de retraite obligatoire est raisonnablement nécessaire pour le bon fonctionnement du régime de retraite.

La FAPPUNB réagit au document de travail de la Commission sur l'EPS

La Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick a publié en mars 2007 un document de travail invitant les intervenants et les groupes intéressés à partager leur vision de ce que serait un système d'éducation postsecondaire idéal au Nouveau-Brunswick.

La FAPPUNB a présenté un mémoire formel renfermant douze recommandations dont les suivantes :

- restaurer le financement accordé aux universités par les gouvernements fédéral et provincial;
- accorder un financement suffisant aux universités afin de pouvoir réduire les droits de scolarité pour finalement les éliminer;
- abolir la retraite obligatoire; et
- préserver l'autonomie des universités du Nouveau-Brunswick.

Le président sortant, **Jack Vanderlinde**, et le président actuel, **Gary Long**, ont présenté le mémoire en personne lors de la réunion de consultation publique de la Commission qui s'est déroulée à Fredericton le 17 avril.

Pour voir le mémoire de la FAPPUNB dans son intégralité, consultez le site Web www.fnbfa.ca/francais/index.htm et cliquez sur *Le Bulletin et Mémoires*, ou consultez le lien www.idconcept.net/cpse-ceps/FR/voirmemoires.php.

Les universités des Maritimes connaissent une hausse marquée des inscriptions

Le nombre d'étudiants qui s'inscrivent dans les universités des Maritimes a augmenté de 13,1 p. 100 depuis 1997, mais a diminué de 1,1 p. 100 au cours de la dernière année.

Les statistiques pour l'ensemble des universités publiques des Maritimes ont été publiées le 3 mai par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, peu après la parution d'un rapport de l'Association des universités et collèges du Canada.

Représentant 92 universités au Canada, l'association a publié au début mai le premier volume de son rapport de 2007, *Orientations : le milieu universitaire*.

Le rapport indique que, dans la région des Maritimes, les données démographiques pourraient se traduire par une baisse des inscriptions à l'avenir. Toutefois, des variables telles que le nombre grandissant d'étudiants étrangers et d'autres provinces pourraient influencer sur cette tendance.

Les statistiques de 2005-2006 sur les inscriptions à l'ensemble des universités publiques des Maritimes et sur les titres de compétences octroyés révèlent que les étudiants étrangers comptent pour 9,2 p. 100 des inscriptions, soit une augmentation de six points par rapport à 1996-1997.

Le total des inscriptions en Nouvelle-Écosse pour l'année 2006-2007 atteint 43 271. Au Nouveau-Brunswick, le nombre d'inscriptions était de 24 733, alors qu'on en comptait 3878 à l'Île-du-Prince-Édouard. L'an dernier, les universités des Maritimes ont octroyé 15 380 grades, certificats et diplômes.

Les vingt membres de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes représentent les établissements d'enseignement supérieur, les gouvernements provinciaux et le grand public.

La Commission recueille et conserve des données sur les inscriptions et les titres de compétences des étudiants, et fait de la recherche sur le secteur des études postsecondaires des Maritimes. Les rapports et les articles de recherche sont gratuits et sont accessibles au site Web de la Commission à www.mphcc.ca.

DANS LES NOUVELLES

Les professeurs d'universités publiques disent non aux établissements privés

Jack Vanderlinde, au nom du groupe représentant les corps professoraux des universités publiques, déclare que les étudiants n'optimisent pas leur argent dans les établissements privés.

« Lorsqu'un individu fait un bénéfice sur un produit, de toute évidence, ce qui l'intéresse est le profit et non le produit, a-t-il dit à la commission jeudi dernier. Si j'étais étudiant, j'hésiterais avant de fréquenter à un établissement privé où, premièrement, les droits de scolarité sont beaucoup plus élevés que dans les universités publiques et où il n'y a absolument pas de garantie que les étudiants retirent grand-chose du programme. »

Le groupe de M. Vanderlinde demande à la commission (sur l'éducation postsecondaire) de prendre des mesures draconiennes pour protéger les étudiants. « Dans l'idéal, on fermerait les universités privées, mais je crois que cela serait très difficile à faire, et nous serions contents si d'autres universités privées n'étaient pas établies. »

SOURCE : CBC, le 20 avril 2007

Les bureaux de renseignements disparaissent-ils?

Dans la bibliothèque Merced de l'University of California, il n'y a aucun bureau de renseignements et il n'y en a jamais eu. Certains pourraient être intrigués, voire troublés, par la façon dont les services de référence sont offerts.

...De plus en plus de bibliothécaires utilisent la technologie mobile, donc le bureau des renseignements n'est certainement plus ce qu'il était auparavant. En fait, des bibliothécaires se demandent si des bureaux de renseignements sont nécessaires.

Depuis la venue d'Internet, le trafic aux bureaux des renseignements a diminué considérablement, jusqu'à 48 p 100 depuis 1991, selon l'Association of Research Libraries. Les questions posées aux bibliothécaires, il y a des dizaines d'années – comme par exemple « Comment puis-je trouver de l'information sur la population et le PIB d'Ouzbékistan? » — peuvent maintenant être répondues grâce à une simple recherche sur Google. Aujourd'hui, les bibliothécaires de référence répondent plus souvent à des questions banales telles « De quelle façon puis-je trouver ce livre? » et « Où est la salle de bain? ».

... Les outils ultramodernes pourraient également changer la façon dont les bibliothécaires de référence interagissent avec les gens dans leurs propres établissements. Au Santa Rosa Junior College, en Californie, les bibliothécaires se servent de téléavertisseurs sans fil, qui peuvent transmettre des messages vocaux d'un téléavertisseur à un autre et recevoir des messages provenant d'autres téléphones.

SOURCE : Scott Carlson, *Chronicle of Higher Education*

Mount Allison veut créer une multiversité à Moncton

L'Université Mount Allison veut établir un campus anglophone à Moncton pour 250 à 300 étudiants de première et deuxième années.

Mais elle ne s'attend pas d'entreprendre ce projet seule.

Le recteur Robert Campbell de Mount Allison déclare qu'il aimerait s'associer à d'autres universités afin de développer un tel centre.

« Faisons quelque chose avec un peu d'argent, un peu d'alchimie et un peu de collaboration », indique M. Campbell.

L'université d'arts libéraux de Sackville a également proposé cette idée à la Commission provinciale sur l'éducation postsecondaire.

Le plan prévoit la formation d'un groupe composé de représentants provinciaux et municipaux ainsi que de représentants d'établissements postsecondaires.

Le groupe de travail pourrait définir les besoins à Moncton, et indiquer quelles universités de la province peuvent fournir certains programmes menant à un diplôme.

SOURCE : David Shipley, *Telegraph-Journal*, le 11 avril 2007

OVATIONS

Les chiffres parlent

ABPPUM

- Le livre *Visiting Grandchildren: Economic Development in the Maritimes*, rédigé par **Donald J. Savoie**, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en administration publique et gouvernance à l'Université de Moncton, est l'un des trois ouvrages en lice pour le Prix Donner 2006-2007. Établi en 1998, ce prix récompense les auteurs d'ouvrages traitant des politiques publiques au Canada en reconnaissant la qualité et le caractère novateur de leurs écrits. La Fondation canadienne Donner, qui décerne ce prix le plus important et le plus prestigieux de sa catégorie, accorde un montant de 35 000 \$ à l'auteur de l'ouvrage primé et de 5 000 \$ à chacun des autres finalistes.

ABPPUMCE

- Laurence Hutchman**, professeur d'anglais à l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (UMCE), a remporté le Prix Alden-Nowlan pour l'excellence dans les arts littéraires en anglais offert par le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb). M. Hutchman a reçu cet honneur, le 11 avril dernier à Fredericton, lors de la remise des prix d'excellence des Prix École des arts et des Prix du Lieutenant-gouverneur.

Il était l'un des cinq récipiendaires des prix d'excellence de artsnb, d'une valeur de 5 000 \$ chacun. Ces prix visent à reconnaître la contribution exceptionnelle de personnes qui se sont illustrées dans le domaine des arts au Nouveau-Brunswick. Ils sont décernés à des artistes qui se sont distingués dans leur métier et qui, par leur succès, établissent de modèles d'excellence artistique dans leur domaine.

AUNBT

- Michael Ircha, Sandra Latchford et Will van den Hoonard** sont récipiendaires de la President's Medal (Médaille du recteur) pour l'année 2007 à l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton. La President's Medal (Médaille du recteur) a été créée en 2001 pour souligner l'excellence en enseignement, en recherche ou en service au cours d'une carrière.
- Kate Frego**, professeure de biologie à l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John, a reçu le prix Neil Scott Educational Leadership Award pour l'année 2006 lors de la cérémonie des récompenses du recteur de l'UNB le 25 avril. Ce prix reconnaît les leaders qui encouragent l'excellence en enseignement.

FAUST

- Stewart Donovan**, professeur d'anglais de l'Université St. Thomas, a lancé son plus récent livre intitulé *The Forgotten World of R. J. MacSween: a Life*, le 16 mars, à Fredericton. Publié par Cape Breton University Press, le livre est une biographie de R.J. (Roderick Joseph) MacSween, poète, enseignant, savant et prêtre du Cap-Breton.

MAFA

- Louise Wasylikiw**, professeure de psychologie, a reçu le prix Herbert et Leota Tucker pour son excellence en enseignement, l'un des plus prestigieux prix en enseignement décernés à Mount Allison. M^{me} Wasylikiw enseigne à Mount Allison depuis cinq ans, et ses étudiants la décrivent comme étant « l'enseignante idéale ». Partout sur le campus, on reconnaît son enthousiasme dans la salle de classe et le laboratoire, et son dévouement à ses étudiants. L'année dernière, elle a obtenu des fonds afin d'aider à lancer le projet « EnPsychlopedia », qui permet aux étudiants à rendement supérieur de partager leurs connaissances par des articles de style journalistique.

Où sont les filles?

Au Nouveau-Brunswick :

- 58 % sont des étudiantes à temps plein dans des universités du Nouveau-Brunswick, 2005-2006 (45 % en 1980-1981)
- 65 % sont des étudiantes à temps partiel dans des universités du Nouveau-Brunswick, 2005-2006 (60 % en 1980-1981)
- 56 % sont des étudiantes en droit dans des universités du Nouveau-Brunswick, 2005-2006 (37 % en 1980-1981)
- 17 % sont des étudiantes en sciences appliquées et génie dans des universités du Nouveau-Brunswick, 2005-2006 (1980-1981 : 9 %)
- 2 % sont des apprenties actives, mars 2007.

SOURCE : Base de données de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes; Éducation postsecondaire, Formation et Travail, Apprentissage et Certification, mars 2007.

Moins d'étudiants universitaires à temps plein au Nouveau-Brunswick

L'inscription à temps plein à une université canadienne a augmenté de 2,6 % pour atteindre un sommet de 757 000 en 2004-2005. Les provinces qui ont signalé les baisses les plus importantes sont la Saskatchewan, où l'inscription à temps plein a baissé de 6,4 %, et le Nouveau-Brunswick, qui a chuté de 3,3 %.

SOURCE : *Le Quotidien*, Statistique Canada, publié le 7 novembre 2006

Faits sur le doctorat

Parmi les 100 000 titulaires de doctorat employés en 2001, 47 000 étaient nés au Canada et 53 000, à l'étranger.

L'Asie, plus particulièrement la Chine et l'Inde, est devenue la principale source de titulaires de doctorat nés à l'étranger depuis le début des années 1980. Les proportions pour les États-Unis et le Royaume-Uni, les deux sources dominantes avant 1981, ont diminué. La part des États-Unis est passée d'un sommet de 24 % au cours de la période de 1971 à 1980 à son niveau le plus bas, soit 6 %, au cours de la période de 1991 à 2000, tandis que la part de la Chine est passée d'un creux de 2 % à un sommet de 25 % au cours des mêmes périodes.

Les hommes continuent de prédominer parmi les titulaires de doctorat au Canada. La proportion de femmes titulaires d'un doctorat était de 27 %, soit une amélioration de 15 points de pourcentage au cours des 25 dernières années.

SOURCE : *Le Quotidien*, Statistique Canada, publié le 16 avril 2007

Message de l'ACPPU, Suite de la page 3

fédéraux obtiennent 85 M\$ de plus (beaucoup moins que les conseils avaient demandé pour remplir leur mission), mais cet argent est destiné à des domaines ciblés tels que la santé, l'énergie et l'administration des affaires.

On attribue un autre 105 M\$ en financement de contrepartie à sept « centres d'excellence en commercialisation et recherche » bien connus. Ce qui est inquiétant ici, c'est que le processus contourne le système d'évaluation par les pairs établi par les grands conseils, et donne l'impression que le gouvernement veut choisir lui-même les gagnants et les perdants. Si, cette fois-ci, les récipiendaires sont honorables, ils le seront peut-être moins la prochaine fois.

En somme, donc, le dernier budget Harper en a pour tous les goûts, mais il est dans l'ensemble plutôt décevant.

Nos sondages indiquent que les Canadiennes et les Canadiens, surtout dans la région de l'Atlantique, sont très préoccupés pour ce qui est de l'accessibilité, et ce budget ne fait pas grand-chose pour améliorer la situation actuelle.

Assurément, les provinces ont aussi leur part de responsabilité dans cette question et, comme nous l'avons démontré dans notre mémoire à la Commission sur l'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick, notre province se retrouve carrément au dernier rang pour ce qui est des dépenses par habitant pour l'EPS. (C'est le cas en 2006, et c'était aussi le cas en 1993). Les deux paliers de gouvernement doivent donc revoir leurs priorités en matière de financement pour qu'elles correspondent mieux à celles des Canadiennes et des Canadiens.